

# VERSEZ LA TAXE D'APPRENTISSAGE ET PARTICIPEZ À LA QUALITÉ DES SOINS DE TOUTE LA POPULATION

*Les instituts des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg forment plus de 1300 professionnels de santé par an. Votre soutien est essentiel afin de poursuivre le développement de formations qui doivent demeurer à la pointe du savoir et de l'innovation technologique.*

## **Pourquoi verser ?**

- ▶ Pour participer à la formation des futurs professionnels de santé.
- ▶ Pour contribuer à la mission de Service Public de notre établissement, le CHU de Strasbourg.
- ▶ Pour renforcer les moyens pédagogiques des instituts de formation.

**Grâce à vos versements à destination des instituts de formation des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, nous pouvons acquérir du matériel de simulation, des équipements biomédicaux et du matériel informatique plus performant.**

## **Grâce à la taxe d'apprentissage collectée ces dernières années, nous avons pu nous équiper avec :**

- ▶ Des mannequins d'enseignement et de simulation des actes techniques : un mannequin avec tête d'intubation, un simulateur d'accès vasculaire veineux pédiatrique, des garrots d'urgence ...
- ▶ Du matériel essentiel pour l'enseignement de la manutention des patients en toute sécurité : des fauteuils roulants, des planches de transfert pour lit-fauteuil ...
- ▶ Du matériel informatique indispensable à l'enseignement, de 4 systèmes de visioconférence, d'ordinateurs portables et de vidéo-projecteurs pour l'équipement des salles de cours ...

## **Et grâce au solde de votre taxe d'apprentissage, nous pourrons :**

- ▶ Poursuivre l'acquisition de mannequins d'enseignement interactifs, permettant aux élèves et étudiants d'accroître leur réactivité devant les patients.
- ▶ Acquérir des logiciels d'enseignement interactifs.
- ▶ Conserver un parc informatique à la pointe de la technologie, en permettant l'accès aux étudiants à un matériel performant.



*Versez le solde de votre taxe  
d'apprentissage aux  
instituts paramédicaux  
des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.*

# Engagez-vous pour la santé de demain !

## Six formations éligibles

Sur les 8 filières de formation paramédicales gérées par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg en partenariat avec le Conseil Régional de la Région Grand Est, 6 sont des formations professionnelles, permettant de percevoir la taxe d'apprentissage.

Vous pouvez verser directement le solde de la taxe d'apprentissage en désignant un ou plusieurs instituts de formation du CHU de Strasbourg ci-contre :



Une seule adresse postale :  
1 place de l'hôpital - BP 426  
67091 STRASBOURG CEDEX

## INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

- ▶ Filière aide-soignant (80 élèves)
- ▶ Filière infirmière (500 étudiants)

## INSTITUT REGIONAL DE FORMATION EN PUÉRICULTURE

- ▶ Filière auxiliaire de puériculture (60 élèves)
- ▶ Filière puéricultrice (45 étudiants)

## INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE (250 étudiants)

## INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS (48 étudiants)

## Comment verser le solde de votre taxe d'apprentissage à l'un des instituts de formation du CHU de Strasbourg ?

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sont habilités à percevoir le 13% (solde de la taxe d'apprentissage) sans intermédiaire. Vous pouvez verser ce solde par virement (cf. RIB ci-dessous) ou par chèque à l'ordre des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

### Niveau III, IV et V

#### Diplôme d'Etat :

- ▶ Aide soignant - UAI 0672690K
- ▶ Auxiliaire de puériculture - UAI 0672347M
- ▶ Ambulancier - UAI 0672751B
- ▶ Masseur kinésithérapeute - UAI 0672346L

### Niveau I et II

#### Diplôme d'Etat :

- ▶ Infirmier - UAI 0672341F
- ▶ Puéricultrice - UAI 0672348N

## Pour tout renseignement :

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg  
Pôle Ressources Humaines - Bureau des Ecoles  
Tél : 03 88 11 51 82 ou 03 88 11 53 98  
Email : [sylvie.schmidtke@chru-strasbourg.fr](mailto:sylvie.schmidtke@chru-strasbourg.fr)  
ou [aurelie.keller@chru-strasbourg.fr](mailto:aurelie.keller@chru-strasbourg.fr)

Vous avez la possibilité de verser le solde de la taxe d'apprentissage à un ou plusieurs instituts de formation en particulier en précisant leurs n°UAI (voir ci-dessus). Précisez-le lors de l'envoi de votre chèque ou simplement par email aux adresses ci-dessous.

Merci pour votre soutien !

Versement à effectuer **avant le 1<sup>er</sup> juin 2022.**

<b>TRESORERIE DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES</b>			
10 COURS SAINT NICOLAS 67070 STRASBOURG CEDEX			
<b>BANQUE DE France</b>		<b>AGENCE DE STRASBOURG</b>	
<b>IDENTIFICATION NATIONALE</b>			
<b>Code Banque</b>	<b>Guichet</b>	<b>Compte</b>	<b>Clé</b>
30001	806	C6730000000	22
<b>IDENTIFICATION INTERNATIONALE</b>			
IBAN : FR35 3000 1008 06C6 7300 0000 022			
<b>IDENTIFICATION SWIFT DE LA BANQUE DE France</b>			
BIC : BDFEFRPP CCT			